

ORAGES SANS DESPOTISME

SECDEF



EDITORIAL

Assez, assez d'annonces et de promesses ! Des actes.

Voilà six ans qu'on nous mène en bateau, six ans qu'on nous ressasse que pour le bassin de **50.000 m³** au parc du Moulin de Bemy, c'est juré, la clé de répartition du financement sera déterminée avant la fin de l'année. A nouveau 2013 s'est achevé et toujours rien si ce n'est un communiqué du maire de Fresnes de décembre. Il figure en page 2 de ce bulletin. Lisez-le. Il mérite toute votre attention !

Rappelez-vous : « *Il faut que toutes les collectivités, tous les établissements, tous les syndicats qui sont partenaires de cette construction soient convaincus de la nécessité de ce bassin, de la nécessité d'un dimensionnement de 50.000 m³ et d'une réalisation la plus rapide possible !* ». C'était la dernière déclaration fracassante faite à notre AG du 24 janvier 2013 et reprise dans le Panorama de septembre : « Mobilisation contre les intempéries » !

Aujourd'hui, le besoin ne serait plus que de **28.700 m³** ! On croit rêver, mais attendons le meilleur : « *le CG 92 a réalisé une étude complémentaire dans un souci de mutualisation et de vision globale des aménagements à l'échelle du bassin versant* » qui conduit à une nouvelle réduction du bassin « *avec le même niveau de protection* ». Et grâce à la pose d'une vanne promise depuis 2002 sans, bien entendu, n'être jamais réalisée,

un bassin de **19.500m³** fera l'affaire.

Oui, vous avez bien lu, de 50.000 m³ la peau de chagrin s'est réduite à 19.500 m³ par la grâce soudaine "*d'un souci de mutualisation*" des Hauts- de Seine ! Pour clore le tableau, le financement n'est toujours pas trouvé à ce jour.

Désormais, s'il vous plait, messieurs les décideurs, plus d'annonce, plus de promesse, mais la certitude d'être mis en cause si les dérèglements climatiques joints à l'insuffisance des ouvrages publics d'assainissement sont à l'origine de débordements d'eaux polluées dans nos maisons. Ne comptez pas vous retrancher derrière la sacro-sainte « force majeure » de l'événement exceptionnel pour échapper à votre responsabilité. Elle demande, pour vous exonérer, que le risque, c'est-à-dire le débordement, soit imprévisible. Voilà SEPT ans que vous êtes prévenus de l'insuffisance notoire des ouvrages d'assainissement ! Ses effets sont malheureusement trop prévisibles.

Communiqué de M. J. J. BRIDEY, Député-maire de Fresnes

Afin de résorber les débordements de réseaux en fond de vallée de la Bièvre et notamment à Fresnes, le SIAAP a lancé en 2012 une étude « *pré-opérationnelle de réalisation du bassin de stockage du Parc du Moulin de Berny* ». Cette étude divisée en 3 phases a permis de dégager plusieurs scénarios.

Le comité de pilotage du 27 septembre 2013 a retenu la construction d'un bassin dimensionné pour la pluie de référence 10 ans 60 minutes généralisée, alimenté par une surverse et par une vanne d'alimentation placée 1 m sous le radier de l'Antony-Fresnes (scénario 3). Le volume de stockage associé s'élève à **28.700 m³**. Ce scénario répond aux objectifs de lutte contre les débordements de réseaux et de lutte contre la pollution pour les pluies fréquentes.

En parallèle, le CG92 a réalisé une étude complémentaire dans un souci de mutualisation et de vision globale des aménagements à l'échelle du bassin versant. Il s'agit d'une étude de faisabilité de mise en place d'une vanne de limitation des débits dans le doublement des Blagis. Avec cette vanne et avec le même niveau de protection, **le volume du bassin est ramené à 19.500 m³**.

Le dimensionnement du bassin a pris en compte des hypothèses hydrologiques et hydrauliques en situation future correspondant à des aménagements locaux **à réaliser**. En effet, les études antérieures ont montré que la seule mise en place du bassin de stockage ne permet pas de supprimer les débordements.

Avec les éléments en notre possession à ce jour, le bassin peut voir sa construction démarrer en 2016 pour une mise en service en 2018. Les solutions locales complémentaires doivent être mises en œuvre sur cette même période :

- bassin de rétention de la RD 920. Ces travaux sous maîtrise d'ouvrage du Conseil général des Hauts de Seine sont prévus en 2017 avec une mise en exploitation en 2018.
- prise en compte des mises en séparatif programmées sur les quartiers Violettes, Jacinthes, Anémones, Emile Roux et Yvon. Déconnexion des collecteurs d'eaux pluviales des rues Bergonié et Jeanne D'Arc à Fresnes. La CAVB va lancer en fin d'année une consultation pour un levé topographique des zones Bergonié, rue des Fleurs et quartier Yvon qui permettra d'engager en 2014 une étude de faisabilité/définition des différents aménagements. Il n'y aura pas de difficultés à respecter les mêmes échéances que pour les travaux du bassin. **La principale contrainte restera celle des budgets.**
- augmentation de la surface régulée de 10ha sur le MIN de Rungis (passage de 44 ha à 54 ha contrôlés). Les différents travaux se déroulent au fur et à mesure des restructurations et réhabilitations pour la période 2013-2018.
- intégration du projet de réouverture de la Bièvre, le démarrage des travaux est prévu pour septembre 2014 sur le secteur de l'Haÿ-les-Roses.
- diminution du coefficient de ruissellement de 5% pour les bassins versants du département des Hauts-de-Seine et conservation du même coefficient sur le territoire du Val-de-Marne. Cette diminution se fera sur les années de construction du bassin jusqu'à sa mise en exploitation.
- modification de la gestion du nœud Jules Guesde à Fresnes : travaux réalisés dans le cadre de la rénovation des stations interconnectées du nœud Liberté. Les travaux ont été réceptionnés en février-avril 2012.
- intégration de la nouvelle liaison gravitaire entre la station Liberté et le puits P1 du bassin de l'Haÿ-les-Roses : les travaux de rénovation de la station Liberté sont prévus entre janvier 2015 et fin 2017. La réalisation du by-pass (dérivation évitant le passage de l'eau par la station de pompage) fait partie de la première partie des travaux à réaliser pour permettre le transfert des eaux pendant les travaux dans la bache de pompage.

Pour supprimer totalement les débordements dans le secteur Yvon/Fleurs, 2 solutions sont envisageables :

- construction d'un bassin de stockage local permettant de reprendre les effluents des réseaux communaux du secteur Yvon/Fleurs (1800 M3 pour une pluie 10A60).
- construction d'une nouvelle canalisation permettant de raccorder directement les effluents pluviaux des réseaux communaux du secteur Yvon/Fleurs vers le bassin de stockage du Parc du Moulin de Berny. Ceci implique une augmentation du volume du bassin.

Il est nécessaire de vérifier la faisabilité et d'estimer le coût de ces 2 solutions.

Explication de texte

« *Le (nouveau) dimensionnement du bassin a pris en compte des hypothèses hydrologiques et hydrauliques en situation future correspondant à des aménagements locaux à réaliser* » nous dit-on ! Et d'énumérer lesdits aménagements justifiant la réduction de la capacité du bassin.

Reprenons en quelques-uns :

- « le bassin de la RD 920 (ex RN20) qui sera construit en 2017 pour une mise en service en 2018 » - Il était, en OCTOBRE 2004 présenté par le CG92 à l'expertise judiciaire sur l'inondation de juillet 2001 comme programmé avec un volume (3.000m³), un descriptif technique et un coût très précis. La réalisation de cet ouvrage était présentée comme imminente aux experts. C'était il y a plus de neuf ans !
- Aucuns budgets ne sont prévus par la CAVB pour les aménagements nécessaires dans les quartiers Yvon-Louis-les rues des fleurs ni Bergonié-Jeanne d'Arc.
- Personne ne peut dire comment sera réalisée et vérifiée la diminution de 5% du coefficient de ruissellement pour le bassin versant de la Bièvre sur le territoire du département des Hauts-de-Seine.
- Quant à la vanne dans le Doublement du ru des Blagis dont les eaux inondent le Bd Pasteur, qui autorise de réduire le bassin de plus de 9.000 m³ (28.700 – 19.500), sa pose est programmée depuis...JUILLET 2002 ! Il s'agit, preuve en main, « *d'une hypothèse de travail plus que d'une solution validée* ».

Et pour faire avaler la couleuvre, on nous dit que « *les études antérieures ont montré que la seule mise en place du bassin de stockage ne permet pas de supprimer les débordements* ». C'est exact. Telle était en effet une des observations annexes de l'étude magistrale du SIAAP et de la DSEA de décembre 2006 qui concluait à la nécessité absolue d'un bassin de 50.000 m³ au Parc du Moulin de Berny à Fresnes. Ces aménagements très localisés devaient accompagner la création du bassin de 50.000m³ et non en diminuer la capacité.

Préparons l'avenir

Un livre très complet sur l'Histoire de l'assainissement dans la Région parisienne est paru en 2010 sous l'égide du SIAAP.

En conclusion les acteurs les plus notoires de la politique de l'assainissement dont, en premier lieu, le Président du SIAAP répondent à la question : « *quels grands enseignements peut-on retenir du livre « Assainir l'agglomération parisienne ? »* » - Voici la réponse de Maurice Ouzoulias, Président du SIAAP :

« *Ce qu'il faut avant tout retenir après avoir lu ce livre, c'est le caractère précurseur de certains personnages. Je veux parler de personnalités comme Eugène Belgrand* qui n'ont pas hésité à surdimensionner les égouts car ils pensaient à l'avenir. C'est une leçon pour chacun d'entre nous. Ce que l'Histoire nous apprend avant tout, c'est que dans le domaine de l'assainissement, mais aussi d'une manière générale, il ne faut pas avoir une vision étriquée du futur privilégiant le court terme. Au contraire, hier comme aujourd'hui, pour l'assainissement, il faut voir loin* ». Voilà une déclaration nette et de bon sens qu'il serait bon de méditer avant d'arrêter définitivement la capacité du bassin du parc du Moulin de Berny.

*Eugène Belgrand, polytechnicien, Ingénieur général des Ponts et Chaussées, est considéré comme le père des égouts de Paris. Il participe activement à la rénovation de la capitale sous le Second Empire au côté du Préfet Haussmann. En moins de vingt ans, il crée le réseau d'assainissement qui dessert toujours Paris.

RUBRIQUE DU BULLETIN

Bulletin d'Information local - édité par SECDEF

14 Rue du Professeur Bergonié

94260 - FRESNES

Tél/Fax : 01 46 60 12 41

Email : secdef@orange.fr

Directeur de publication : Bureau de l'Association

Rédaction : M. Véret, M. L. Roger

Maquette : Cleide Véret

Adhésion à l'association : 10 € par an et par famille

LA MÉMOIRE EST LA FACULTÉ DE L'OUBLI

Le rapport conjoint du SIAAP et de la DSEA établi au terme de l'étude magistrale conduite en décembre 2006 sur les « *aménagements à mettre en place sur le bassin versant global du Fresnes-Choisy pour éliminer les risques d'inondation* » se concluait ainsi :

- « *Ceci met en évidence que la réalisation d'un bassin jouant le rôle de vase d'expansion au plus près des zones inondées a un impact significativement supérieur à toute autre solution de rétention à l'amont ou à l'aval* » (page 91)
- « *Le scénario 3 a optimisé (celui fixant la capacité du bassin du parc du Moulin de Berny à 50.000 m³) est le meilleur scénario :*
en termes de coût (investissement et exploitation),
en termes d'efficacité de stockage (nombre de m³ de stockage à créer/nombre de m³ d'inondation supprimés),
en termes de nombre de bassins à créer ». (page 123)

Pour aboutir à cette conclusion formelle, les experts avaient confronté treize scénarios possibles en faisant varier le nombre, l'implantation, la capacité et la fonctionnalité des bassins. Comment se justifie aujourd'hui la dispersion des ouvrages qui, nous dit-on, devraient permettre de réduire de 50.000 m³ à 19.500 m³, la capacité du bassin ? La question est posée.

LE RISQUE ZERO

Qui n'a entendu ce truisme ? Comme toute évidence, il paraît irréfutable. Toute action de l'homme l'expose à un risque. Donc le risque zéro n'existe pas. CQFD. Sauf à s'interroger sur l'origine du risque.

Il y a le risque pris et celui dont les conséquences sont seulement subies.

Il est normal que celui qui prend un risque en assume les conséquences. Le parachutiste, le plongeur sous-marin ou l'automobiliste, prennent des risques et se protègent contre leurs effets. On dira couramment qu'ils savent à quoi ils s'exposent. Ils développent la culture du risque d'abord en en connaissant la probabilité, la nature et les suites, puis en se garantissant contre sa survenance.

En revanche, aucune personne sensée ne demandera à un promeneur qui circule sagement sur un trottoir de se garantir contre l'éventualité d'être fauché par un chauffard. C'est pourtant un risque réel, mais le piéton n'est nullement impliqué dans sa survenance et si l'accident survient le conducteur en sera totalement responsable.

Vous pensez peut-être, que nous sommes loin des débordements des canalisations publiques.

Détrompez-vous. La DSEA du Val-de-Marne vient de nous écrire le 20 décembre : « *Le développement d'une culture du risque est indispensable pour une prise de conscience générale permettant de viser des comportements adaptés, que ce soit des particuliers ou des institutions, pour chaque circonstance particulière, parfois issue de contexte historique. Vous comprendrez que la collectivité ne peut accepter une exigence de réparation absolue des riverains de ses réseaux* ».

Pour parler clair, la collectivité fait son possible, mais si un collecteur enterré est mis sous pression et rejette l'eau qu'il transporte, le voisin qui subit des dommages doit s'en prendre à lui-même de ne pas avoir surélevé sa chaudière, sa machine à laver ou déplacé à temps sa voiture en pleine nuit... s'ils sont mis hors d'usage.

Heureusement, le Code civil et les tribunaux ont une autre conception de la responsabilité. Ils imputent au gardien, propriétaire ou gestionnaire, de l'ouvrage public qui ne remplit pas correctement son office, la réparation intégrale des dommages causés par son dysfonctionnement, qu'il résulte ou non d'une faute.

Ceci étant rappelé, nous continuerons tous, intelligemment, à éviter, dans la mesure du possible, que l'imprévoyance des services publics ruine nos biens ou, pire, porte atteinte à la santé de nos familles avec des débordements d'eau polluée vomie par des égouts unitaires.

Comment une redevance payée par les usagers de l'eau devient un impôt occulte

Notre facture d'eau comporte une redevance au profit de l'Agence de l'Eau qui veille sur la qualité de la ressource et finance une partie importante des ouvrages d'assainissement, soit directement, soit en subventionnant le SIAAP.

Cette redevance (voir au dos de votre facture d'eau) était de 0,45 € en 2004. Elle s'élève aujourd'hui à 0,70 € par m³ d'eau consommé, soit pour 120m³ annuels (ménage avec deux enfants), un coût de 84€. En dix ans, cette redevance a augmenté de 55%.

Un communiqué du SIAAP de novembre 2013 révèle que le projet de loi de finances pour 2014 prévoit un prélèvement de 210 M€ sur les fonds perçus par les Agence de l'Eau dont 70 millions d'euros sur l'Agence de l'Eau Seine Normandie dont nous dépendons, pour renflouer les caisses de l'État ! En d'autres termes, nous avons payé un service en lien avec l'eau et, par un tour de magie caché, une partie de ce prix se transforme en impôt.

Par répercussion, ce prélèvement privera le budget du SIAAP de 40 M€ cette année. Qui paiera ? Les consommateurs d'eau que nous sommes. **La redevance va donc augmenter de 6%.** *« L'inquiétude demeure si les projets de lois de finances des années suivantes devaient prévoir d'autres ponctions dans les budgets des Agences avec pour conséquence majeure l'augmentation de la redevance pour les usagers »*, ce qui revient à dire que nous paierons deux fois pour le même service. Mais dormez tranquilles, braves gens, les impôts n'augmenteront pas cette année !

CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Des pluies diluviennes en Bretagne, (pluviométrie enregistrée en décembre

- 323 mm d'eau à Sizun
- 265 - - à Landivisiau
- 239 - - à Brest
- 227 - - à Rostrenen),

un froid sibérien à New York, une température printanière en France que nous réservera l'été ?

LE TRANSFERT DES FLUX

ETABLISSEMENT DE CONVENTIONS

Inutile d'être polytechnicien pour comprendre que l'évacuation du volume instantané de l'eau qui arrive dans une canalisation exige qu'elle ait les dimensions adaptées à ce débit.

A défaut, l'eau étant incompressible, la quantité qui ne trouve pas un exutoire suffisant pour son écoulement, s'échappe et se répand par débordement.

La situation de Fresnes à la limite de trois départements compétents pour l'assainissement, donne à ce rappel un intérêt particulier. Chacun, très vertueusement, affirme qu'il va réduire le ruissellement sur son territoire et que, par conséquent, il ne saurait être concerné en cas d'inondation dans le département voisin. Le dire est une chose, le constater en est une autre.

Nous demandons que soient fixés, aux quelques lieux stratégiques de passage des eaux d'un territoire supérieur à un territoire inférieur, les débits à ne pas dépasser pour éviter les débordements aux points noirs de l'aval. C'est techniquement possible. Chaque collectivité fait alors chez elle ce que bon lui semble pour réduire ou réguler les flux sur son propre territoire. La seule obligation est de ne pas envoyer chez le voisin du dessous plus qu'il n'en peut recevoir et acheminer vers une STEP ou un milieu de rejet. Pour être concrets, pensons aux collecteurs unitaires « Pasteur » - « Paul Vaillant Couturier » et aux pluviaux « Antony-Fresnes » - « Doublement du ru des Blagis ». L'idée est simple. Elle suscite pourtant de fortes oppositions parce qu'il est plus aisé de proclamer sa bonne conduite que d'en laisser mesurer les effets réels par des outils de métrologie.

UN NUMÉRO A BIEN NOTER

Dans le compte rendu de l'enquête de satisfaction réalisée en 2011 par la DSEA du Val-de-Marne, on lit qu'« aucun des 512 usagers de l'assainissement ne connaît le numéro de contact (du service départemental compétent). « Cette unanimité nous a poussé à demander : qui appelleriez-vous spontanément (en cas de débordement de collecteurs) ? A cette question, deux tiers des usagers répondent qu'ils contactent la mairie de leur commune et le dernier tiers, les pompiers. Les services départementaux d'assainissement ne sont pas envisagés comme contact premier. La dimension locale est privilégiée ». Si nous avons été interrogés, nous aurions sans doute donné les mêmes réponses. Ce ne sera plus le cas. Voici le numéro d'astreinte du service de l'assainissement départemental :

01 43 53 08 55

« Lorsqu'il y a un appel, le répondeur se déclenche et l'agent d'astreinte consulte le répondeur ».

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

L'expérience passée nous a dissuadés de fixer la date de notre AG en janvier comme nous le faisons. Le froid, voire la neige, dissuadait des adhérents d'y participer. Le bureau de l'association a donc décidé de reporter au printemps notre prochaine assemblée.

La date du **JEUDI 10 AVRIL**, avant les vacances scolaires de printemps, semble pouvoir convenir. Retenez là. Bien entendu, chaque adhérent recevra en temps utile la convocation réglementaire soit par courriel comme nous l'avons décidé ensemble à l'AG de janvier 2013, soit par courrier pour ceux sans adresse sur le net. Merci à tous ceux qui le pourront de confirmer sans attendre leur adresse e-mail à M. L. Roger : « ml.roger@yahoo.fr ».



Un brin d'humour

Le PPRI

En attendant la construction du bassin du Parc du Moulin de Bemy, développons notre culture citoyenne du risque !

Adoptez le « PPRI », « le Parapluie Pour le Ruissellement Individuel », médaille d'or au concours Lépine-Jeanne d'Arc-Bergonié.

PS : précision de dernière minute :
PPRI signifierait administrativement :
Plan de Prévention des Risques
d'Inondation

Vœux

L'aimable tradition des vœux traverse le temps et résiste aux mensonges qu'ils véhiculent. Souhaitons-nous d'être honnêtes, sincères, justes, lucides et généreux. N'oublions jamais que les promesses n'engagent que ceux qui y croient. Le bon La Fontaine conclut ainsi sa fable du loup et du renard : « chacun croit fort aisément ce qu'il craint et ce qu'il désire ». Ne nous laissons pas abuser par nos peurs ou nos envies et gardons-nous des paroles trompeuses. Elles s'envolent après le moment d'illusion. Restons vigilants ensemble et si, ce qu'à Dieu ne plaise, nous devons avoir les pieds dans l'eau au retour de la période des orages, sachons que nous pourrons compter sur notre association si nous la gardons forte ensemble.

Bonne et belle année 2014

Le Président